

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 10 décembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPES ouverts au titre de la session 2026,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe du CAPES, section langue des signes française, est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. Jean-Louis BRUGEILLE
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de TOULOUSE

Vice-Présidente

Mme Isabelle COUEDON
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de RENNES

Membres du jury

M. Clément CHAPILLON
Professeur certifié

Académie de NANTES

Mme Mélanie MIGINIAC
Professeure certifiée

Académie de CLERMONT-FERRAND

Mme Annie RISLER
Maîtresse de conférences

Académie de LILLE

M. Yvan Francius TECHER
Professeur certifié

Académie de LA REUNION

Examinatrice spécialisée

Mme Jenna KNAFO
Professeure certifiée

Académie de VERSAILLES

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 17 mars 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement


Nadine COLLINEAU